

BAREME DES HONORAIRES DE VENTE / LOCATION / GESTION

LOCATION

HABITATION VIDE / MEUBLÉE RESIDENCE PRINCIPALE (Champ d'application de la loi du 6 juillet 1989 modifiée)

À la charge du locataire : 15€ TTC / M2 surface habitable dont :

- Visite, constitution du dossier, rédaction de bail : 12€ TTC / m2 de surface habitable
- État des lieux : 3€TTC / M2 de surface habitable

À la charge du bailleur : 1 mois de loyer Charges Comprises TTC dont :

- Visite, constitution du dossier, rédaction de bail : 12€ TTC / m2 de surface habitable
- État des lieux : 3€TTC / M2 de surface habitable
- Entremise et négociation : 1 mois de loyer CC minoré des frais de visite, constitution du dossier, rédaction de bail et état des lieux d'entrée

HABITATION VIDE / MEUBLÉE BAIL DE DROIT COMMUN (Exclu du champ d'application de la loi du 6 juillet 1989 modifiée)

À la charge du locataire : 1 mois de loyer CC TTC

 Visite, constitution du dossier, rédaction de bail, état des lieux d'entrée : 1 mois de loyer charges et taxes comprises TTC

À la charge du bailleur : 1 mois de loyer CC TTC

• Visite, constitution du dossier, rédaction de bail, état des lieux d'entrée, entremise et négociation : 1 mois de loyer charges et taxes comprises TTC

PARKING

(Articles 1714 et suivants du code civil – Exclu du champ d'application de la loi du 6 juillet 1989)

À la charge du locataire : 1 mois de loyer Charges Comprises TTC

• Visite, constitution du dossier, rédaction de bail, remise des moyens d'accès : 1 mois de loyer charges et taxes comprises TTC

LOCAUX COMMERCIAUX

À la charge du locataire :

- Bail 3/6/9: 12%TTC du 1er loyer triennal
- Bail précaire : 12% TTC du loyer sur la période totale de location
- Rédaction d'acte de renouvellement de bail : 5000€TTC (forfaitaire)

GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion locative – Habitation / Parking / Commercial

À la charge du bailleur 7%HT soit 8,4% TTC des sommes encaissées (loyer, charges et taxes)

VENTE

HONORAIRES DE NEGOCIATION

Immeubles à usage d'habitation ou professionnel

Montant de la transaction Pourcentage d'honoraires maximum TTC

Jusqu'à 150.000€ 8%

Jusqu'à 250.000€ 7%

Jusqu'à 350.000€ 6%

Supérieur à 350.000€ 5%

Avec un montant minimum de perception : 5.000€ TTC

Prestation à la charge de l'acquéreur OU sur demande à la charge du vendeur, en fonction des prescriptions du mandat

RÉDACTION D'ACTE

Tarif forfaitaire: 5.000€ TTC

Tarif appliquée sur demande d'intervention lors de la vente entre particuliers en fonction du devis établi et validé préalablement

Prestation à la charge du vendeur ou de l'acquéreur en fonctions des prescriptions du mandat